



## SGCd :

# UN ÉCHEC PROGRAMMÉ

A une époque, en France il y avait seulement cinq ministères : l'intérieur, la justice, les affaires étrangères, les finances et la défense. A une époque, encore plus récente, le ministère de l'intérieur (MI) s'occupait exclusivement de l'application des réglementations, des polices administrative et nationale ; le ministère de l'équipement exclusivement des ouvrages, des voies, des ponts ; le ministère du travail, celui des affaires sociales etc, chacun exclusivement de ses missions, et chacun disposait de ses propres moyens pour fonctionner.

Comme la CGT Intérieur l'a déjà entendu de la part de membres du corps préfectoral, **le MI regrette l'époque d'avant où ces services de l'Etat étaient de simples petits bureaux de préfecture.** Ce système, le MI veut remettre la main dessus, remettre la main sur toutes ces administrations qui lui ont échappé au fil du temps. Certains membres du corps préfectoral vont jusqu'à demander le retour à cinq ministères, comme sous l'Ancien Régime. On ne vous ment pas en vous racontant ça. Et le SGC là-dedans, ça vient faire quoi ?



Avec les SGC, on passe d'une administration verticale à une administration horizontale. Hein, ouais, et alors ? Et alors, avec les SGC, c'est l'accélération vitesse grand V de la diminution des effectifs des services de l'État. Parce que dans une fusion de services, quand l'État additionne 5 + 5 ça ne fait pas 10 mais plutôt 6 ou 7 agents, qui font beaucoup plus de travail sur beaucoup plus de missions.

Ce qui s'était passé en 2009-2010 avec le manque d'agents pour exercer les missions en préfectures et les services déconcentrés. L'État avait alors fusionné les administrations. Ainsi étaient nées les directions départementales interministérielles (DDI). Puis, comme les DDI n'ont plus eu assez d'effectifs pour s'administrer elles-mêmes (idem pour les services des finances publiques et les préfectures qui subissent également l'écroulement au même rythme), l'État s'est doté de nouveaux services en 2020-21 : les SGCd.



Les SGCd sont des services regroupant les missions dites « support » des services de l'Etat : numérique, ressources humaines, pilotage budgétaire, logistique, courrier, automobile, standard, achats publics, pôle juridique...

Il faut avoir en tête que **le SGC n'est pas un service de préfecture. Le SGC, c'est un service de l'État, relevant du MI.** De plus en plus de missions de l'État relèvent du MI. Demain d'autres encore, voire l'intégralité. C'est la volonté du MI, ce dont le MI ne se cache même pas.

Au moment de la création des SGC, y être affecté-e **a été peut-être vu comme un ouf de soulagement pour les agents, mais en fait c'était plutôt un plouf pour leur devenir, leurs missions, leur emploi.**

Deux ans et demi après leur création, un **rapport d'évaluation sur les SGC** vient d'être rendu par une mission inter inspections. Il est écrit que l'objectif de la réforme n'a pas été atteint, qu'il y a eu une **dégradation de la qualité de service**, des dysfonctionnements importants, des **dégradations de conditions de travail**, des **préjudices causés aux usagers**, aux fournisseurs, des allongements des délais d'intervention.

Le rapport indique que la mise en place des SGCd a été conduite dans la précipitation (aucune expérimentation n'a précédé), et ce en pleine crise sanitaire, avec en parallèle la mise en place des DDETS ou DDETSPP. De

plus les chantiers RH et informatiques n'ont pas été suffisamment préparés, et le travail de préfiguration a été mal conduit. Quant à l'éclatement des services sur plusieurs sites, cela rend le travail encore plus compliqué.

En outre, indique le rapport, il y avait dès le départ un **manque d'effectifs dans les services** ; et vu la situation, les SGC n'attirent pas grand monde et il y a un **turn-over important**.

Le rapport indique que seul un quart des structures dispose d'un fonctionnement correct ! **Cet échec n'est évidemment pas imputable aux agent-es des SGCD** qui se démènent comme elles et ils le peuvent dans un contexte extrêmement difficile.

Le concept d'un service support externalisé, largement **dématérialisé** (boîtes mails fonctionnelles, ticketing), a rendu les choses encore plus compliquées. De plus, les agent-es viennent de différents ministères, appartiennent à des corps différents, exerçant des missions différentes.

En Île-de-France, en PACA, le surcroît de mutualisation a fait empirer la situation. Au demeurant, les SGC en outre-mer constituent un non-sens administratif que l'État est incapable d'avouer. Et que dire de celle de la Guyane où la mise en place de l'organisation des services de l'État (OSE) constitue un véritable hold-up du MI sur tout l'Etat.



Le rapport reconnaît qu'il y a **beaucoup d'absentéisme, de l'épuisement professionnel chez les agents**, et que **la moitié des SGCD ont au moins une situation de RPS**.

Si le MI a parlé d'irritants concernant le fonctionnement des SGC, la CGT le dit beaucoup plus clairement : le gouvernement et l'administration se sont plantés en n'écoutant personne et ce sont les agents qui en payent les pots cassés, au prix de leur santé. Et du coup, que croyez-vous qu'en conclut le rapport ? Qu'il faut arrêter la machine folle ?

Non : le rapport dit qu'il faut aller plus vite et plus loin !!!

A court terme si quelques préconisations sont présentées pour rassurer (pérenniser le système...LOL) ensuite la machine s'emballa et **le rapport parle d'efficace, de polyvalence, de projet de service, le tout étant porté par une seule administration : le ministère de l'intérieur et les préfets bien sûr !**

**C'est comme cela qu'avait commencé la folie France Télécom, en n'écoutant personne et en s'entêtant à accélérer la machine, ce qui a fini par broyer des vies.**

Le MI continue à vouloir détenir la mainmise directe sur l'ensemble des services de l'Etat. Avec toutes les conséquences que cela entraîne pour les salariés, les usagers et les citoyens. C'est-à-dire droit dans le mur. Il est urgent d'agir, ensemble. Car **l'enjeu de la mainmise du MI sur tout l'Etat, c'est un enjeu politique, citoyen, démocratique, de libertés collectives et individuelles.**

## SYNDIQUEZ-VOUS CGT !

### Nous contacter :

- par courrier : CGT Intérieur - 4, Chemin de Bordeblanque - SGAMI Sud - Z.I. En Jacca - 31770 COLOMIERS

- par mel : [cgtinterieur@gmail.com](mailto:cgtinterieur@gmail.com)

Site internet : <http://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr>

Réseaux sociaux : Twitter [@cgtinterieur](https://twitter.com/cgtinterieur) Facebook CGT intérieur

☎ 06 92 29 93 76 / 06 68 38 99 59 / 06 01 82 74 69

